



**Comité National d'Évaluation
des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel**

Bulletin N° 14 - Décembre 1992
131, rue du Bac 75007 PARIS

Standard : (1) 49 55 05 51 - Télécopie : (1) 49 55 06 26

EDITORIAL

Le Comité a décidé dès sa création de rendre publics ses rapports, évaluations d'établissements et réflexions générales, la transparence étant une composante essentielle de sa mission de service public. Maintenant que l'évaluation n'est plus "une idée neuve", mais une pratique établie, c'est d'abord à l'aune de ses publications que le Comité est connu et apprécié.

Chaque rapport d'évaluation d'un établissement (54 ont été publiés à ce jour) est diffusé gratuitement à environ 800 exemplaires. Le président ou directeur de l'établissement en reçoit une soixantaine (et peut financer une diffusion complémentaire). Les autorités de l'Etat et les responsables de l'Education nationale sont destinataires prioritaires mais la diffusion concerne aussi les personnalités et institutions du monde scientifique et académique, les organismes-relais du monde étudiant (services d'orientation, centres d'information divers, syndicats et associations) et enseignant, la presse spécialisée en éducation, les experts et les correspondants internationaux du Comité. Un fichier informatisé de près de 2 500 noms (tous reçoivent le Bulletin du Comité) permet par ailleurs de servir un public spécifique - institutions, médias, partenaires - pour chaque type d'établissement évalué : à l'échelon local (un établissement dans sa région), à l'échelon national (un établissement dans le système français d'enseignement supérieur), à l'échelon international (un établissement en collaboration et en compétition avec des établissements européens et au-delà). Ces mêmes critères valent pour les rapports d'évaluation d'établissements autres que les universités et pour les rapports transversaux ou généraux publiés par le Comité.

Les attentes des lecteurs sont en effet très diverses. L'information recherchée dans les rapports du Comité peut concerner : la description détaillée d'un établissement (échelon local, tutelle, presse spécialisée) ; l'état de l'enseignement et de la recherche dans telle discipline, de manière générale ou comparée (tutelle, communauté scientifique, usagers) ; la qualité globale et comparée des établissements d'enseignement supérieur (tutelle, communauté académique française et étrangère) ; mais également la politique nationale et les politiques locales en matière d'enseignement supérieur (instances politiques nationales et locales, monde socio-économique) ; la mission et les méthodes d'évaluation (pouvoirs publics, experts français et étrangers). Le critère d'utilité des rapports est donc variable ; l'objectif est de répondre à une demande tantôt générale, tantôt sélective.

La fonction de diagnostic d'une évaluation d'établissement conçue dans une perspective stratégique s'exprime dans la première partie du rapport, généralement intitulée "Vue d'ensemble". La deuxième

partie est une "Analyse détaillée" qui permet d'appuyer les "Conclusions et Recommandations" sur une connaissance précise du terrain (c'est l'atout du Comité), sur des commentaires argumentés, des éléments chiffrés, et sur une prise en compte à peu près exhaustive des problèmes et propositions des responsables de composantes et de services - à défaut, le rapport serait lacunaire et peu probant pour l'ensemble des intéressés. Cette structure générale vaut pour les évaluations d'université, elle est modifiée lorsque l'établissement évalué ne s'y prête pas.

La forme d'action du Comité étant la recommandation, un effort particulier est porté sur ce point : tout chapitre de l'analyse sectorielle doit se conclure par des recommandations qui ne se confondent pas avec les observations, ne se limitent pas à des vœux pieux et visent des destinataires précis (ministère, équipe de direction, enseignants chercheurs, personnels administratifs et techniques, étudiants et partenaires de l'établissement) et le Comité suggère les voies de leur application dans une synthèse finale. La réponse du président ou directeur de l'établissement évalué publiée en postface symbolise le dialogue entre évaluateurs et évalués qui préside à tout le processus d'évaluation, inscrit celui-ci dans le temps et engage les parties dans une démarche de responsabilité et de transparence profitable à tous.

Les rapports d'évaluation ont acquis aujourd'hui une plus grande régularité dans leur rythme de production. Un "marché de clientèle" passé avec l'imprimeur absorbe la presque totalité du budget annuel alloué au service des publications, soit 550 000F TTC (non compris les Bulletins, ou les rapports annuels au Président de la République qui sont une fois sur deux édités commercialement). Le service de documentation du Comité procède par ailleurs à un archivage raisonné des rapports par disciplines et par grands thèmes, établissement après établissement. Ces "tirés à part" sont consultables sur place, et peuvent être reproduits pour un nouvel expert ou un chercheur.

Les travaux qui seront entrepris par le Comité dans les mois et les années à venir verront certainement une évolution dans la formule des publications et dans la réponse à la demande d'information d'un public de plus en plus large et de plus en plus varié. L'expérience des rapports annuels et thématiques (tirés à plus de 2 000 exemplaires) apporte la preuve que cette demande existe déjà.

*Le Comité présente à tous ses lecteurs
ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle*

■ L'UNIVERSITÉ DU HAVRE

MAI 1992

Créée en 1984, à partir de formations délocalisées de l'université de Rouen (un IUT datant de 1967 et des premiers cycles en sciences et techniques et en droit-économie-langues installés en 1970), l'université du Havre compte en 1991-1992 environ 4500 étudiants (plus de 1600 à l'IUT, près de 2000 dans l'UFR Affaires internationales, un peu moins de 1000 dans l'UFR scientifique), 193 enseignants chercheurs et 94 collaborateurs non enseignants. Le poids de l'IUT et la jeunesse de l'établissement expliquent que l'on trouve seulement 15% des étudiants en second cycle et 2% en troisième cycle.

Enseignement et recherche

Les premiers cycles ont su se donner une spécificité intéressante. Les formations de second cycle ont été au départ à orientation professionnalisée ; c'est récemment que des formations de type général ont été mises en place pour offrir des débouchés plus larges aux premiers cycles.

L'IUT a été - au moins en sciences - un creuset de la recherche scientifique havraise. Les axes Electronique-Instrumentation et Mécanique des fluides ont une réputation certaine. L'effort de recherche est plus récent du côté des Affaires internationales. Quant au développement de la recherche en chimie, il devrait pouvoir s'appuyer sur des collaborations interuniversitaires.

Moyens et gouvernement

L'équipe présidentielle apparaît forte parce que bien équilibrée mais le gros handicap de l'université est son sous-encadrement en personnels enseignants et non-enseignants : les responsables entendent pouvoir attirer au Havre un personnel compétent, qui fasse le choix d'y résider.

C'est une nécessité pour accroître les formations de niveau élevé, dont la région est peu pourvue. Mais il ne faudrait pas diluer l'originalité des orientations réussies de cette université.

■ L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE D'AZUR

JUIN 1992

Cet établissement public à caractère administratif est le produit de la fusion, en 1988, de l'Observatoire de Nice et du Centre de recherches en géodynamique et astrométrie (CERGA). Il se compose de trois départements scientifiques, unités associées du CNRS :

- le CERGA abrite 24 chercheurs et 27 collaborateurs (dont 21 ingénieurs) ;
- le département Cassini, à vocation plus théorique, abrite 28 chercheurs et 4 collaborateurs administratifs ;
- le département Fresnel comprend 21 chercheurs et 18 ITA (dont 11 ingénieurs), très impliqués dans le développement instrumental de l'interférométrie.

Bilan de la recherche

La recherche théorique est d'un très bon niveau général, elle atteint l'excellence dans quelques domaines : astrométrie moderne, traitement d'images, sismologie solaire et planétaire, entre autres. Dans celui de la télémétrie laser, le CERGA occupe une remarquable position internationale. En revanche certains secteurs (observation, réplique de miroirs) doivent faire l'objet d'une redéfinition stratégique à moyen et long terme.

Moyens et structures

La bibliothèque est d'un niveau exceptionnel qu'il convient de maintenir, en même temps que l'équipement informatique doit suivre l'évolution des besoins. Le renouvellement et le rajeunissement des équipes est une préoccupation désormais bien prise en compte : une vingtaine de chercheurs sont en cours de thèse, provenant de DEA locaux, mais aussi de Marseille, de Paris et de l'étranger. Il reste à encourager la mobilité interne et internationale pour stimuler et renouveler les idées.

Le directeur devrait être secondé par un administrateur de grande compétence et la recherche d'une plus grande cohésion entre les trois départements permettrait une meilleure efficacité d'ensemble. Pour les responsables de l'Observatoire, des modifications statutaires sont indispensables : le Comité ne voit pas d'inconvénient majeur à ce que le ministère de l'Education nationale lui accorde le statut de "grand établissement".

■ L'UNIVERSITÉ MICHEL DE MONTAIGNE - BORDEAUX III

AOÛT 1992

Université littéraire au sens plein, Bordeaux III n'abrite pas de sciences sociales et ne s'est que récemment ouverte à des filières nouvelles, si l'on excepte les LEA et l'information-communication. Elle comptait en 1990-1991 plus de 13 400 étudiants, 387 emplois d'enseignants et 250 emplois d'IATOS, répartis dans 10 UFR (Lettres et arts, Philosophie, Histoire, Géographie et gestion des espaces, Langues étrangères appliquées, Pays anglophones, Etudes germaniques et scandinaves, Pays ibériques et ibéro-américains, Sciences de l'information, de la communication et des arts, Aménagement et ressources naturelles), 1 IUT tertiaire avec deux départements (Carrières sociales et Carrières de l'information), 4 départements (Sport, Télé-enseignement, FLE, Informatique) et 10 services communs.

Enseignement et recherche

Malgré les atouts d'une longue tradition dans les disciplines classiques, les taux d'échec sont préoccupants dans les différents cycles ; la multiplicité des UV, le faible nombre d'enseignants de rang magistral en premier cycle, des lourds effectifs des groupes de TD les expliquent en partie.

Les moyens de la recherche sont appréciables, ainsi que les résultats dans les domaines de l'histoire, de la géographie, de l'étude des médias. En lettres, en langues, en philosophie,

RECENTES

un effort de restructuration doit être entrepris, qui s'accompagne d'une meilleure organisation des DEA et d'un recrutement de chercheurs plus ouvert sur l'extérieur. La diffusion des presses universitaires devrait être améliorée, vue la qualité des publications.

Vie sur le campus et relations extérieures

Le campus de Talence, qui abrite aussi Bordeaux I et en partie Bordeaux II, est le plus vaste d'Europe, et l'activité associative et culturelle est en voie de développement, mais depuis un quart de siècle les infrastructures se sont dégradées et le ratio actuel m²/étudiant n'est que de 1,8. Le schéma Université 2000 (15 000 m² prévus pour Bordeaux III) devrait y pourvoir d'urgence. L'initiative du "pôle universitaire européen de Bordeaux", qui associe dans un GIP les trois universités, la Région, le département et la ville, va permettre au-delà de la gestion commune de l'espace, de renforcer les échanges internationaux et de promouvoir des actions interuniversitaires d'enseignement et de recherche.

Gouvernement de l'université

Des modifications structurelles amélioreraient l'efficacité de certaines composantes (ainsi des rapports entre LEA et Langues étrangères ou entre Histoire de l'art et Histoire).

Un observatoire des débouchés devrait être mis en place.

L'équipe présidentielle fait montre d'un centralisme rassurant et vise à impulser une réelle dynamique. Le besoin d'innovation est nécessaire, on comprendrait mal que certaines composantes hésitent à s'y engager.

■ L'INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE LORRAINE SEPTEMBRE 1992

L'INPL résulte de la fédération en 1971 de 5 Ecoles nationales supérieures : ENSAIA-agronomie et industries alimentaires, ENSIC-industries chimiques, ENSEM-électricité et mécanique, ENSG-géologie appliquée, ENM-mines, nées au

début du siècle par interaction avec un environnement industriel très actif. L'UFR GSI (génie des systèmes industriels) date de 1984 et deux nouvelles Ecoles (EEIGM-ingénieurs en génie des matériaux et ESITI-ingénieurs des techniques de l'industrie) ont été reconnues récemment par la commission des titres.

L'ensemble INPL accueille en 1991-1992 environ 1 750 étudiants (croissance de 7 % par an sur dix ans), 260 enseignants et 415 IATOS.

Enseignement et recherche

Au recrutement très sélectif des élèves ingénieurs s'ajoutent des étudiants de troisième cycle et des doctorants puisque l'INPL compte pas moins de 14 DEA et 6 DESS et inscrit 688 étudiants en doctorat. La maîtrise des langues est une préoccupation importante dans des enseignements au demeurant bien construits dans un ensemble réellement "polytechnique".

La recherche est en même temps très vigoureuse et bien articulée avec les établissements universitaires lorrains, université Nancy I, mais aussi université de Metz, par le biais d'organes statutaires de coordination qui sont les interlocuteurs de la Région et les points de passages obligés des demandes de subventions d'équipement. Huit grands axes de recherche ont un responsable propre de l'INPL ; on compte 11 laboratoires associés au CNRS, deux laboratoires propres et 6 laboratoires d'accueil reconnus par la DRED.

Problèmes de structure et de développement

Les trois conseils sont actifs. Les différentes composantes jouissent d'une réelle autonomie, d'où l'importance de la "commission exécutive" qui rassemble autour du président et de deux vice-présidents les directeurs des écoles, le secrétaire général et l'agent comptable. La culture des écoles est cependant plus développée que la culture d'établissement. Les regroupements géographiques envisagés sont donc bienvenus.

Soumise à la demande politique d'expansion de ses effectifs, l'INPL devra ajuster ses ambitions aux moyens disponibles : le Comité recommande d'ancrer les nouvelles écoles pour préserver l'excellent niveau général qui donne à l'INPL une bonne place internationale et permet à Nancy, malgré un contexte plus difficile, de soutenir la comparaison avec les instituts frères de Grenoble et Toulouse.

ÉCHANGES

L'accueil de visiteurs étrangers de toutes origines (Hollande, Italie, Espagne, Portugal, mais aussi Japon, Asie du Sud-Est, Hongrie, Brésil, etc.) et la participation du Comité National d'Évaluation à des colloques et séminaires sur l'évaluation et l'enseignement supérieur sont d'autant plus féconds que les préoccupations de modernisation des structures, d'amélioration de l'efficacité des systèmes et de la qualité de l'enseignement et de la recherche font l'objet de travaux de plus en plus nombreux.

Au niveau européen les thèmes de démocratisation et qualité, modalités de financement, mobilité des enseignants et des étudiants, adaptation aux besoins de l'économie, font l'objet des réflexions d'un groupe de travail où l'expérience du Comité s'affirme vis à vis de celle de la Grande-Bretagne ou des Pays-Bas. Dans les pays de l'Europe de l'Est, d'Amérique centrale et du Sud, ces débats suscitent également beaucoup d'intérêt.

LE RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

(Juin 1992)

Le Comité National d'Évaluation adresse chaque année au Président de la République un rapport sur son activité et sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une tradition désormais établie veut que, les années impaires, le rapport présente les conclusions des commissions et groupes de travail institués par le Comité pour éclairer telle ou telle grande question qui se pose à l'enseignement supérieur en France. C'est ainsi qu'en juin 1991 a été publié à La Documentation française un rapport intitulé "Universités : les chances de l'ouverture" dont les principaux chapitres étaient consacrés aux relations entre les universités et les collectivités territoriales, aux relations internationales des universités, à l'ouverture des universités aux filières technologiques à finalité professionnelle et à la place de la formation continue dans les universités.

Le rapport 1992 rend compte des travaux et des réflexions en cours sur plusieurs thèmes d'importance majeure : l'orientation des étudiants, la place des universités dans la formation des maîtres, le problème des recrutements dans l'enseignement supérieur. Dans tous ces domaines le Comité pose aujourd'hui des questions ; dans son rapport de 1993 il y répondra par des recommandations.

Il entend également faire part d'un certain nombre d'analyses issues des travaux d'évaluation établissement par

établissement. Elles sont fondées sur la connaissance approfondie de 75 universités, grands établissements et écoles, dont les rapports d'évaluation sont publiés ou en cours de publication. Elles s'appuient sur une méthodologie de l'évaluation à la fois souple et exigeante. C'est ainsi que les différents chapitres de ce rapport concernent à la fois les étudiants, les enseignements, les missions fondamentales des universités ainsi que le gouvernement et la gestion des établissements.

Ce rapport annonce de plus la deuxième évaluation disciplinaire entreprise par le Comité, après celle de "la géographie dans les universités françaises", et qui porte sur "les sciences de l'information et de la communication". Il est certain que cette nouvelle approche de l'évaluation a vocation à se développer dans les années à venir.

Enfin, à l'heure où l'enseignement supérieur prend une place de plus en plus importante dans la politique communautaire (article 126 du Traité de Maastricht sur l'Union européenne), le Comité a souhaité placer l'expérience française de l'évaluation dans une perspective européenne.

Ce rapport est disponible auprès du service des publications du Comité.

À PARAÎTRE (décembre 1992 - février 1993)

L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort
Les Ecoles d'architecture de Grenoble et Paris-Belleville
L'Université Nancy I
L'École Supérieure de Commerce de Nantes
L'Université Toulouse II-Le Mirail
Les sciences de l'information et de la communication
L'Université Bordeaux I
L'Université Paris V
L'Université Grenoble II
Le Conservatoire National des Arts et Métiers

ÉVALUATION EN COURS

(1992-1993)

L'Université Aix-Marseille I
L'Université de Besançon
L'Université de Metz
L'Université Montpellier I
L'Université de Mulhouse
L'Université d'Orléans
L'Université Paris IX-Dauphine
L'Université Paris XIII-Villetaneuse
L'Université de Perpignan
L'Université de Poitiers
L'Université Strasbourg III
L'Université de Tours

Incluant : L'ENSMM de Besançon
L'ENS de Mécanique de Poitiers
L'ENS de Chimie de Montpellier
L'ENS de Chimie de Mulhouse

Le Service des publications du Comité vous remercie de lui signaler toute modification de nom ou d'adresse intervenue depuis le dernier envoi.

Tél. : (1) 49.55.06.24 / 06.19